

**AU-DELÀ DE 2019 :
POSITION COMMUNE SUR LES DROGUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE**

1. INTRODUCTION

En mars 2019, la Commission des stupéfiants des Nations unies a convoqué un segment ministériel de haut niveau durant sa 62e session régulière.¹Au cours de cette réunion, les États membres se sont accordés par consensus sur une *déclaration ministérielle visant à renforcer nos actions au niveau national, régional et international dans le but d'accélérer la mise en œuvre de nos engagements conjoints pour répondre au problème mondial de la drogue et contrer celui-ci.*² Cette déclaration a réaffirmé les positions des documents se renforçant mutuellement qui l'ont précédé : incluant la *Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009*, ainsi que le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial de la drogue (UNGASS) de 2016, qui présentaient une vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de drogue à travers sept chapitres opérationnels.

Ce document, tout comme la *Position commune du système de l'ONU sur la politique de contrôle international des drogues grâce à une collaboration efficace inter-agence*,³ reste crucial et important dans l'orientation des actions de la communauté internationale concernant la situation mondiale en matière de drogue.

Dans le cadre du processus de diffusion des aboutissements du segment ministériel auprès de la société civile en Afrique et de leur compréhension par cette dernière, un forum de diffusion a été organisé à Nairobi, Kenya, par la fondation Slum Child en avril 2019. À l'issue de cette réunion, un projet de position commune a été rédigé et largement relayé auprès des partenaires de la société civile à travers l'Afrique. Ce document a ensuite fait l'objet d'un nouveau dialogue durant la réunion de la société civile organisée en marge de la 3e session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la santé, la population et la lutte contre la drogue de juillet 2019, avant d'être présenté de manière formelle au Comité. Cette position commune a pour objectif de cerner les engagements et actions de la société civile découlant de la déclaration ministérielle de 2019, et de déterminer la manière dont nous pouvons construire un plan d'action en ligne avec ledit document, ainsi qu'avec le plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des drogues, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres traités et conventions régionaux.

¹ <https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/2019/2019-high-level-ministerial-segment.html>

² https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/2019/Ministerial_Declaration.pdf

³ <https://www.unsceb.org/CEBPublicFiles/CEB-2018-2-SoD.pdf> (Annex 1)

2. PRÉAMBULE

Nous, organisations de la société civile africaine travaillant dans le domaine de la lutte contre la drogue,

Reconnaissons les efforts en cours de mise en place par l'Union africaine (UA) en partenariat avec ses États membres pour lutter contre les préjudices et les défis liés aux drogues dans la région, lesquels demeurent une source majeure d'inquiétude en termes de santé et de droits humains dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA et de la matérialisation des objectifs de développement durable (ODD) ;

Reconnaissons aussi que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues restent des piliers essentiels du système régional pour le contrôle des drogues, aux yeux des États membres et des organisations de la société civile africaine, et demandons donc leur mise en œuvre intégrale dans un esprit de « préoccupation pour la santé et le bien-être de l'humanité » ;

Reconnaissons, de plus, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, y compris l'article 16 qui stipule que toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ;

Constatons avec inquiétude ce que l'Office des Nations Unies contre le crime et la drogue (UNODC) qualifiait de « conséquences involontaires » du contrôle de la drogue : l'immensité du marché noir, les changements de politiques qui s'éloignent de la santé publique et des droits de l'homme, les changements géographiques (y compris vers de nouvelles régions et pays non équipés pour prendre en charge ces défis), les changements de tendance dans les substances utilisées (y compris vers de nouvelles substances psychoactives qui pourraient être plus dangereuses), et la perception des usagers de drogues (y compris les communautés pauvres, les femmes et les jeunes personnes) comme déviants et criminels ;

Accueillons les recommandations de la Première et Seconde session du comité technique spécialisé sur la santé, la population et le contrôle des drogues de l'Union Africaine, mais sommes aussi préoccupés par le fait que ces recommandations ne sont pas encore appliquées sur le terrain ;

Prenons en considération le nombre de personnes concernées par les drogues, l'abus de drogues et la lutte contre les drogues dans la région, que nous soutenons jour après jour, y compris les femmes et les personnes jeunes, touchées de manière disproportionnée, en nous souvenant de ceux qui ont perdu la vie et dont la mort aurait pu être évitée ;

Soulignons le rôle essentiel que joue la société civile africaine en s'attaquant à la situation mondiale de la drogue, mais aussi le besoin urgent de renforcer l'effort de formulation,, d'élaboration, de mise en œuvre, d'exécution et d'évaluation de politiques équitables, basées sur des faits et de programmes adaptés aux besoins de la région ;

[Type here]

Sommes conscients de l'urgente nécessité d'une collaboration entre l'Union africaine, les États membres et les organisations de la société civile africaine qui travaillent sur les questions liées à la drogue – y compris celles qui agissent dans les domaines de la mise en place de politiques, de la prévention, de la réduction des préjudices, du traitement, de la réadaptation, de la réintégration sociale, du rétablissement, de la justice criminelle, du développement durable et des soins palliatifs – en vue d'une réelle et équitable mise en œuvre des principaux engagements pris par les États membres africains en matière de lutte contre la drogue ;

Saluons le rôle important joué par la Commission des stupéfiants (CND), l'Union africaine, l'ONUSIDA, le Comité des ONG de Vienne sur les stupéfiants et les substances psychotropes (VNGOC), ainsi que par le Comité des ONG de New York sur les stupéfiants et les substances psychotropes (NYNGOC) qui garantissent la participation active et inclusive de la société civile dans les processus de prise de décision ;

Soulignons la nécessité de créer une plateforme inclusive et équilibrée au sein de l'Union africaine qui permette à la société civile de présenter ses points de vue, de partager ses meilleures pratiques fondées sur des données probantes et de parler d'une seule voix dans le cadre de sa contribution au dialogue régional sur la lutte contre la drogue ;

Notons qu'il subsiste un écart important en ce qui concerne la mise en œuvre d'interventions étayées par des données concrètes et les infrastructures destinées à ces interventions, lesquelles visent à soutenir les personnes affectées par la drogue, y compris les toxicomanes, leurs familles et leurs communautés, les personnes risquant d'être touchées par des problèmes liés à la drogue, les groupes vulnérables engagés dans le marché de la drogue, et ceux incapables d'accéder aux médicaments essentiels et sous contrôle international pour des soins palliatifs et post chirurgicaux, le traitement des douleurs modérées à sévères, les troubles mentaux et les troubles liés à l'usage de substances ;

Sommes conscients que le continent jouit d'une population jeune et en pleine croissance, qui a le potentiel de créer un grand dividende démographique, mais qui entraîne aussi des risques liés au chômage des jeunes et à de hauts taux d'urbanisme et de pauvreté qui doivent être pris en compte par les gouvernements africains ;

Demandons instamment aux États membres, par l'intermédiaire de l'Union africaine, de donner la priorité à la situation régionale de la drogue tout en conservant un équilibre entre la sécurité, le contrôle de la drogue, la promotion de la santé et des droits de l'homme et l'assurance d'un accès aux médicaments essentiels sous contrôle international en empêchant leur détournement et l'usage non-médical, étant donné que ces questions sont extrêmement préoccupantes pour nombre de jeunes qui sont les dirigeants actuels et futurs de la région et qu'elles constituent des obstacles très importants à la réalisation de la couverture de santé universelle ;

Soulignons la nécessité pour les États membres au sein de l'Union africaine d'allouer davantage de ressources dans leur réponse de santé en matière de lutte contre la drogue, ainsi que la recherche et la collecte de données qui doivent informer, renforcer et créer des interventions efficaces et rentables, avec le support technique des partenaires de l'ONU alignés avec la position commune du système onusien ;

[Type here]

Sommes conscients que les situations et les besoins diffèrent selon les pays et les blocs régionaux et qu'une réponse bien adaptée est nécessaire pour satisfaire leurs besoins tout en assurant la protection des droits de l'homme et de la santé publique.

3. NOTRE ENGAGEMENT

Par conséquent, nous, organisations de la société civile africaine œuvrant dans le domaine de la lutte contre la drogue :

Nous nous engageons à collaborer avec l'Union africaine et les Etats membres de la région afin que la voix de la société civile soit entendue dans la création de lois, de politiques et d'interventions basées sur les données probantes, en ligne avec les déclarations et traités régionaux et internationaux ;

Nous soutenons l'Union africaine dans sa fonction essentielle de formulation des politiques régionales qui comprennent des interventions basées sur des données probantes, et qui engagent leur volonté politique et technique pour l'amélioration de la situation de ceux touchés par la drogue, notamment le plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle de la drogue et la prévention du crime (2019-2023) ;

Nous soutenons également la position commune de l'Union africaine de 2012 sur les substances contrôlées et l'accès à la gestion de la douleur, selon laquelle l'objectif global est d'assurer un système fonctionnel de gestion de la disponibilité des médicaments essentiels contenant des substances placées sous contrôle international, par quoi l'objectif global est de garantir un système de mise à disposition fonctionnel pour un usage médical et scientifique, y compris le soulagement de la douleur, en garantissant une livraison sûre et abordable aux patients qui en ont besoin dans le cadre de la couverture de santé universelle, tout en empêchant leur détournement pour usage non-médical ;

Nous soutenons de plus l'Union africaine et les Etats membres dans leur recherche de politiques et de programmes basés sur des faits, dans leur examen de lois existantes pour souligner l'importance des droits de l'homme, notamment mais pas exclusivement des droits des enfants et des personnes âgées et du droit à la santé ; tout en adhérant aux standards et aux orientations normatives africaines et internationales pertinentes ;

Nous nous engageons à intégrer les conventions et traités de l'Union africaine pertinentes dans notre travail avec l'aide de nos États membres respectifs afin de garantir leur uniformisation, une plus large portée et protection des populations touchées, et ainsi ne laisser personne pour compte ;

Nous demandons instamment aux États membres de l'Union Africaine de mettre en œuvre leurs engagements nationaux, régionaux et internationaux existants reflétés dans la déclaration ministérielle de 2019, et de travailler de manière rapprochée avec la société civile sur le développement de données quantitatives et qualitatives crédibles sur les drogues et les préjudices associés, tout comme dans la surveillance et l'évaluation de problèmes liés à la

[Type here]

drogue et la totale mise en place des plans d'action de l'UA, donnant ainsi une image fidèle des progrès et défis qui existent sur le terrain et définissant l'orientation des politiques à venir;

Nous encourageons nos décideurs politiques à aborder les enjeux régionaux complexes et urgents liés à la drogue, à travers le dialogue et les échanges transfrontaliers, pour réaliser un rapport honnête des solutions qui peuvent améliorer le futur de millions d'Africains – y compris, en accord avec les conventions de l'ONU contre la drogue et le positionnement habituel du système onusien, la suppression des sanctions pénales pour les délits mineurs et non violents en rapport avec la drogue ;

Nous nous engageons à continuer à travailler avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'OMS et les comités des ONG en généralisant notre travail en ligne avec la déclaration ministérielle de 2019 et tout autre instrument de politique sur la drogue futur, et demandons le support de l'ONUDC pour le développement de la capacité de la société civile à remédier à la situation mondiale en matière de drogue;

Nous réaffirmons notre demande et volonté d'avoir un siège à la table des dialogues de l'Union africaine et avec des partenaires d'opinions convergentes afin d'aider à créer des plateformes de la société civile plus importantes, avec une société civile qui a la garantie de canaux de communications pour faire entendre nos voix, participer et apporter notre contribution sur les traités et conventions régionaux relatifs à la drogue.